

Fiche anomalie

Document confidentiel



C E S A M

Référence sinistre :

Date survenance sinistre :

Référence de l'expert :

Date de la visite :

Nom expert :

Date émission du document :

Montant de la réclamation :

Montant du chiffrage :

Oui

Anomalie contractuelle	Souscription ou avenir récent : antériorité probable du sinistre
	Non-conformité : Activité non conforme, souscripteur non propriétaire, différences caractéristiques du navire (entre le contrat, les papiers de bord et les constats de l'experts (numéro CIN), titre de conduite non conforme, ...)
	Absence de justificatifs de propriété ou d'entretien régulier
	Sinistre survenu dans une zone géographique non couverte au contrat
Circonstances incohérentes, invraisemblables ou peu communes	Circonstances, déclarations et chronologies incohérentes, invraisemblables ou peu communes
	Absences de déclaration de sinistres / rapport de mer écrits par l'assuré
	Date et heure du sinistre floues ou modifiées au fil des déclarations
	Sinistre très proche d'un changement de situation de l'assuré ou du tiers (cessation d'activité, concurrence, ...)
	Traces d'effraction très faibles voire inexistantes (en cas de VOL)
	Difficultés financières apparentes de l'assuré ou du tiers
	Pour incendie : propagation anormale (foyers multiples, feu descendant, feu anormalement rapide et au milieu de la nuit, ...)
	Complaisance entre les parties (lien familial, amical, relations commerciales entre l'assuré et tiers –voisin de port, lien entre le chantier naval et les assurés ...)
	Absence de comptabilité ou comptabilité douteuse de l'assuré ou du tiers
	Achat en espèce au-delà de 1000€
	Témoins absents ou difficilement joignables pour confirmer les faits
	Contexte du sinistre improbable en lien avec la météo, zone de navigation non appropriée, ...
	Absence d'appels SNSM / CROSS en cas de péril – vérification des rapports
	Absence de déclaration du VOL/PERTES TOTALES aux affaires maritimes.
	Difficultés à identifier l'ensemble des parties prenantes de la réclamation et les bénéficiaires (assuré, tiers, capitaines, société de management, autres, ...)
Exagération des dommages	Eléments déjà relevés lors d'un précédent sinistre
	Réclamation d'un bien non endommagé ou sans lien avec le sinistre
	Réclamation manifestement exagérée (plus du double du chiffrage de l'expert) de la part du client, du tiers ou du chantier, ou stock sinistré trop important ou obsolète)
	Valeur du bien surestimée par rapport à son état réel
	Fausse déclaration sur les équipements, caractéristiques ou les options du bien
	Biens inexistant ou biens remplacés (endommagés) avant le sinistre
	Collusion entre les parties afin d'augmenter le montant total indemnitaire (assuré, tiers et le chantier)
Eléments douteux, non conforme ou imprécis sur les justificatifs	Justificatifs présentés raturés, non conformes ou douteux, exemplaire photocopié
	Incohérence sur les éléments indiqués sur les justificatifs présentés : identité du bénéficiaire, identification de l'entreprise, taux de tva, date d'ouverture et de livraison du chantier, PV de réception, PV plainte, ...
	Faux document ou falsification de documents (ex : de réparation fictive - réparations qui n'ont jamais été effectuées, fausse attestation d'assurance, ...)

Veiller à la conformité et la cohérence des documents : demander la validité des factures au chantier.

Comportement de l'assuré	Empressement anormal pour transaction favorable ou défavorable
	Assuré anormalement agressif, agacé ou menaçant
	Usurpation d'identité

Commentaire ou autre anomalie